Guide d'accompagnement dans l'inclusion
des PSH dans une compétition de badminton

Conformément à l'article L114-1 du Code de l'action sociale et des familles, toute personne en situation de handicap doit pouvoir accéder aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens et exercer pleinement sa citoyenneté. Dans cet esprit, l'accès à la pratique sportive et à la compétition doit être recherché chaque fois que les conditions de sécurité et d'équité sportive le permettent.

L'accueil des personnes en situation de handicap en compétition de badminton relève des principes d'inclusion et de non-discrimination et présente un caractère obligatoire. Tout refus non justifié (sécurité, contraintes techniques…) peut être considéré comme discriminatoire. Il engage la responsabilité de l'officiel technique et peut entraîner des sanctions disciplinaires.

POURQUOI UN GUIDE ?

Nous vous proposons ce guide, afin de faciliter et d'expérimenter l'inclusion des personnes en situation de handicap (PSH) qui souhaitent participer à un tournoi, pour conserver une dynamique compétitive. Cela répond aux attentes de chacun de pouvoir disputer des tournois proches de chez soi. Ce guide est accompagné de supports à afficher lors des tournois concernés.

« Tout individu doit pouvoir pratiquer le badminton et participer à des compétitions sans qu'aucune incompatibilité ou refus ne puisse lui être opposé en raison de sa situation sociale, de son sexe, de son âge, de son origine, de ses caractéristiques physiques ou d'un handicap ». *(Extrait de la charte d'éthique et de déontologie de la FFBaD)*

QUI EST CONCERNE ?

Actuellement, les joueurs déjà classifiés debout non SL3 (SL4, SU5, SH6) ainsi que l'ensemble des personnes en situation de handicap pouvant jouer debout sont habituées à participer à des compétitions contre des joueurs valides. Les dimensions de leurs terrains sont les mêmes que pour les joueurs valides. Leur classement reflète donc le niveau d'équivalence réel avec un joueur valide.

Ce n'est pas le cas pour les SL3, WH1/ WH2, et les joueurs non classifiés en fauteuil qui n'ont pas les mêmes règles de dimension des terrains qu'un joueur valide. Ils ne disputent donc pas, pour la plupart, de compétitons avec des joueurs valides. Ils ne participent qu'aux étapes du circuit para-badminton et au championnat de France para-badminton. Leur classement ne reflète donc pas l'équivalent réel du niveau d'un valide.

Exemple : un joueur fauteuil D8 n'a pas le même niveau qu'un joueur valide D8 avec les mêmes règles de dimension du terrain qu'un joueur valide.

LES CATEGORIES

- WH1/ WH2 : Joueur assis en fauteuil roulant éligible à la classification
- WHX : Joueur en situation de handicap assis en fauteuil roulant non éligible à la classification
- SL3/ SL4 : Joueur debout avec une atteinte du membre inférieur
- SU5 : Joueur debout avec une atteinte du membre supérieur
- SH6 : Joueur de petite taille

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

1. Organisation de la compétition

Il est recommandé aux organisateurs de mentionner dans leur règlement particulier que certains matchs peuvent être adaptés si une personne en situation de handicap venait à intégrer le tournoi et à bénéficier d'une réglementation adaptée.

Etape 1 : Le responsable des inscriptions de la compétition prévient le JA et le GEO dès qu'il a connaissance de l'inscription (ou la volonté d'inscription) d'une personne en situation de handicap.

Etape 2 : Le juge arbitre de la compétition ou le GEO pour les compétitions sans JA (promobad et ouvertes exclusivement aux joueurs de classement P10 et inférieur) prend

connaissance des informations fournies par le responsable des inscriptions de la compétition et également des joueurs inscrits à la compétition :

- Ils vérifient les commentaires pour chaque joueur inscrit, car certains ont pu déclarer qu'ils sont en situation de handicap et qu'ils souhaitent bénéficier d'un aménagement réglementaire.

Etape 3 : Le Juge Arbitre ou le GEO2 rencontre les joueurs sur place et ou le juge arbitre pourra, le jour de la compétition, faire face à trois situations :

- Option 1 : La personne en situation de handicap avait, lors de son inscription, déclaré souhaiter bénéficier de la réglementation adaptée. La personne en situation de handicap, le jour de la compétition, présente un justificatif de son handicap (carte d'invalidité, carte MDPH…) ou le document délivré lors de sa classification mentionnant sa catégorie.
- Option 2 : Il découvre une personne en situation de handicap qui ne s'est pas déclarée lors de l'inscription. La personne en situation de handicap présente un justificatif de son handicap (carte d'invalidité, carte MDPH…) ou un document délivré lors de sa classification mentionnant sa catégorie. Elle souhaite bénéficier de l'adaptation réglementaire, le Juge Arbitre doit donc adapter la compétition en fonction de la personne en mettant en place l'adaptation réglementaire.
- Option 3 : il découvre une personne en situation de handicap qui ne s'est pas déclarée lors de son inscription, elle ne souhaite pas d'adaptation réglementaire. Elle peut donc participer à la compétition contre les joueurs valides sans adaptation et sans présenter de justificatif.

Etape 4 : En fonction de la présence et de la disponibilité des joueurs :

- Option 1 : le Juge Arbitre réunit l'ensemble des joueurs (et les arbitres présents le cas échéant) du tableau de la personne en situation de handicap qui souhaite bénéficier de la réglementation adaptée. Il facilite l'accès à l'information par l'intermédiaire d'un affichage ou d'un QR-code dans la salle auquel les joueurs peuvent se référer pour prendre connaissance des règles qui vont être appliquées pendant le match.
- Option 2 : Le Juge Arbitre ou l'organisateur de tournoi (GEO2) envoie un mail à l'ensemble des joueurs du tableau concerné informant de la présence d'une personne en situation de handicap dans leur tableau ainsi que les adaptations réglementaires à mettre en place. Le Juge Arbitre affiche dans la salle, au niveau du

pointage et de la table de marque, l'adaptation réglementaire à mettre en place pour le tableau concerné.

2. Adaptation d'organisation de la compétition

Etape 5 : Le Juge Arbitre applique les adaptations d'organisation de la compétition ci-dessous :

FFBaD Fédération Française de Badminton	Handicap moteur en fauteuil/ SL3	Handicap moteur	Handicap visuel	Handicap auditif	Handicap mental/ cognitif/ psychique
Temps de préparation	Informer le joueur en amont de son passage en compétition, afin de lui permettre de disposer du temps nécessaire à sa préparation.	Informer le joueur en amont de son passage en compétition, afin de lui permettre de disposer du temps nécessaire à sa préparation.			
Logistique	Aménager un espace dédié permettant au joueur de s'installer confortablement, ainsi que des cheminements suffisamment larges pour faciliter ses déplacements. Prévoir un espace de stockage pour le fauteuil roulant de ville (les personnes en fauteuil ont un fauteuil de ville et un fauteuil de sport). Informer les adversaires des modalités spécifiques du match, notamment en cas d'adaptation du règlement par le joueur, et prévoir la distribution d'un support d'information (type flyer). Le joueur est invité à se renseigner en amont sur l'accessibilité des installations pour les personnes à mobilité réduite (PMR).	Le joueur est invité à se renseigner en amont sur l'accessibilité des installations pour les personnes à mobilité réduite (PMR).	Adapter le choix du terrain en privilégiant, si nécessaire, un tracé aux lignes plus visibles (plus épaisses) et un emplacement non exposé au soleil.	Aller informer directement le joueur lorsque son match est prévu dans une rotation proche. Prévenir l'adversaire du handicap avant le début du match.	Aller informer directement le joueur lorsque son match est prévu dans une rotation proche. Contacter, s'il y a, un référent de la Fédération Française de Sport Adapté .

Etape 6 : Le Juge Arbitre applique les adaptations réglementaires (points et dimension du terrain) pour les joueurs du tableau de la personne en situation de handicap souhaitant en bénéficier :

3. Les points d'avances

Le tableau ci-dessous présente les points d'avance dont peut bénéficier un joueur en situation de handicap vis-à-vis d'un joueur valide en simple.

Réglementation des points (15 points) en compétition pour les joueurs en situation de handicap moteur classifiés ou pré-classifiés
Tableau de SIMPLE

	Valide	WH1	WH2	WHX	SL3	SL4	SU5	SH6
Valide		4	3	3	3	1	0	0
WH1			2	2	2	3	4	4
WH2				0	0	2	3	3
WHX					0	2	3	3
SL3						2	3	3
SL4							1	1
SU5								0

Les couleurs présentes dans le tableau correspondent à la paire qui débute le set avec l'avantage de points mentionné.

Exemple 1 : Un joueur WH2 débute les sets avec un avantage de 3 points contre un joueur valide.

Exemple 2 : Un joueur SL3 débute les sets avec un avantage de 3 points contre un joueur SU5.

Réglementation des points (15 points) en compétition pour les joueurs en fauteuil et les joueurs classifiés ou pré-classifiés SL3
Tableau de DOUBLE

FFBaD	Valide + valide	Valide + fauteuil	Valide + SL3	Fauteuil + Fauteuil	SL3 + SL3	Fauteuil + SL3
Valide + valide	0	3	3	4	3	4
Valide + fauteuil		0	2	2	2	2
Valide + SL3			0	2	2	3
Fauteuil + Fauteuil				0	0	0
SL3 + SL3					0	3
Fauteuil + SL3						0

Les joueurs classifiés ou pré-classifiés SL4/ SU5/ SH6, dans ce document, doivent répondre aux mêmes adaptations que les joueurs valides.

Les couleurs présentes dans le tableau correspondent à la paire qui débute le set avec l'avantage de points mentionné.

Exemple 1 : une paire composée d'un joueur valide, SL4, SU5 ou SH6 et d'un joueur SL3 débute les sets avec un avantage de 3 points contre deux joueurs valides, SL4, SU5 ou SH6.

Exemple 2 : une paire composée d'un joueur fauteuil et d'un joueur valide, SL4, SU5 ou SH6 débute les sets avec un avantage de 2 points contre une paire composée d'un joueur valide, SL4, SU5 ou SH6 et d'un joueur SL3.

Le tableau ci-dessous présente les points d'avance dont peut bénéficier une paire rencontrant une autre paire de joueurs en double.

4. Les dimensions du terrain

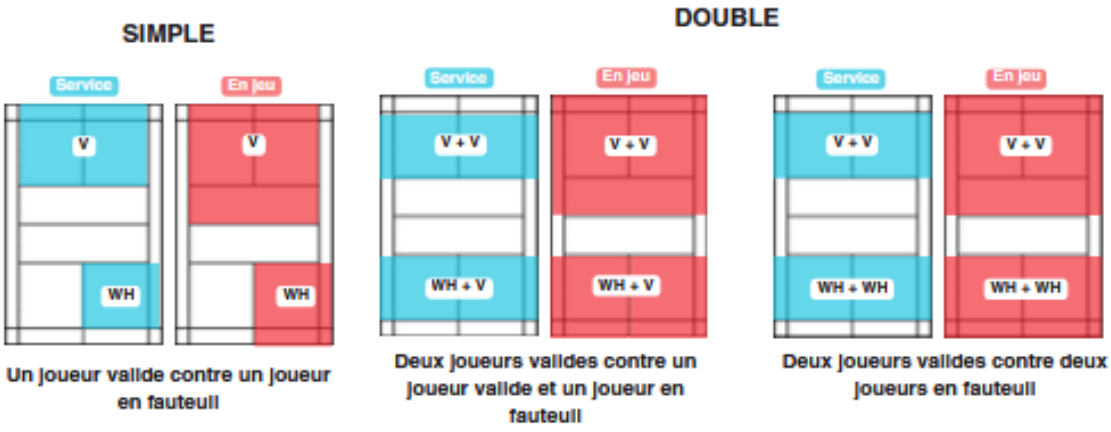
Les terrains représentés ci-dessous présentent les adaptations des dimensions des terrains en fonction des joueurs présents sur le terrain.

Si nécessaire, le joueur valide peut disposer d'un temps d'échauffement supplémentaire de 2 minutes afin de s'approprier les dimensions du terrain adverse.

Service : coup initial qui permet de lancer l'échange

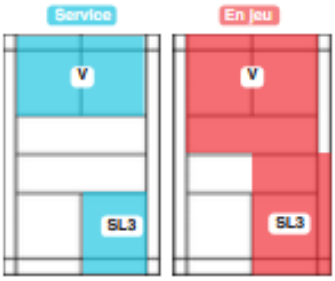
En jeu : Une fois que le service a été renvoyé

Joueurs en situation de handicap moteur ne pouvant pas jouer debout et joueurs de para-badminton classifiés WH1 et WH2 :



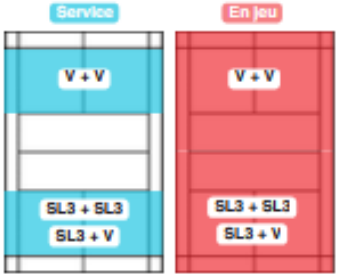
Joueurs en situation de handicap moteur pré-classifié SL3 et joueurs de para-badminton classifiés SL3 :

SIMPLE



Un joueur valide contre un joueur SL3

DOUBLE



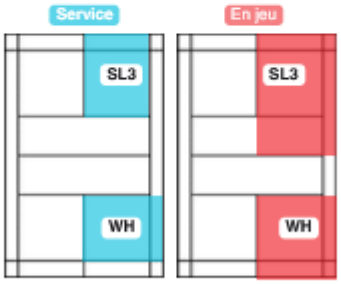
Deux joueurs valides contre deux joueurs SL3 ou Deux joueurs valides contre un joueur valide et un joueur SL3

Service : coup initial qui permet de lancer l'échange

En jeu : Une fois que le service a été renvoyé

Dans le cas ou il y a une paire composée d'un joueur en fauteuil et d'un joueur classifié ou pré-classifié SL3 :

SIMPLE



Un joueur en fauteuil contre un joueur SL3

DOUBLE

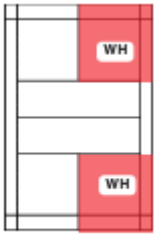


Deux joueurs valides contre un joueur en fauteuil et un joueur SL3

Se référer au document « Réglementation des dimensions de terrain en compétition pour les joueurs en situation de handicap ».

Lors du changement de demi-terrain :

A chaque set, les joueurs changent de côté. Pour le joueur en situation de handicap, il se place face au demi-terrain précédent (voir le schéma). Si le match est arbitré, il se place du côté de l'arbitre.



1er set

2nd set

5. La durée des temps de pause et l'accompagnement des aidants

FFBaD	Handicap moteur en fauteuil/ SL3	Handicap moteur	Handicap mental/ cognitif/ psychique
Durée des temps de pause	En catégorie "fauteuil roulant", un joueur peut bénéficier d'une pause supplémentaire pour se cathétériser. Il est alors accompagné par un officiel technique. Le jeu n'est également pas forcément continu. Le juge-arbitre peut suspendre le jeu dans certaines circonstances. En Para-badminton, la réparation d'un équipement spécifique peut constituer l'une de ces circonstances. *Voir les règles officielles. La personne doit être prête à reprendre le match dans de bonnes conditions. Si nécessaire, un maximum de temps de pause de 3 min à la pause à 8 points et 5 min à la pause à 15 points.	**Si nécessaire**, le temps de pause peut être allongé entre les points et les pauses. Un maximum de temps de pause de 3 min à la pause à 8 points et 5 min à la pause à 15 points.	**Si nécessaire**, le temps de pause peut être allongé entre les points et les pauses. Un maximum de temps de pause de 3 min à la pause à 8 points et 5 min à la pause à 15 points.
Aidant : personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie (exemple : PSH).	Un accompagnant peut être autorisé à intervenir auprès du joueur en situation de handicap, notamment entre les échanges et durant les temps de pause.	Un accompagnant peut être autorisé à intervenir auprès du joueur en situation de handicap, notamment entre les échanges et durant les temps de pause.	Un accompagnant peut être autorisé à intervenir auprès du joueur en situation de handicap, notamment entre les échanges et durant les temps de pause.

RETOURS D'EXPERIENCE

Cette expérimentation vise à favoriser l'accueil de toutes les personnes en situation de handicap au sein des compétitions de badminton.

Afin de recueillir vos retours d'expérience, la FFBaD a créé un formulaire dédié à cette expérimentation.

Nous invitons donc les organisateurs ou les juges-arbitres ayant accueilli une personne en situation de handicap lors de leur compétition à remplir ce formulaire.

Vos retours nous permettront d'améliorer et d'ajuster le guide, notamment en ce qui concerne les avances de points et les différentes adaptations pouvant être mises en place.

Formulaire compétitions inclusives

.

FAQ

Situation 1 :
Un joueur en situation de handicap se rend à la compétition en mentionnant au préalable qu'il a un handicap moteur. Le joueur arrive sur le lieu de la compétition en fauteuil. Il n'a jamais été classifié et ne connaît donc pas sa potentielle catégorie. Le joueur déclare ne pas pouvoir jouer debout.

Il va donc être intégré au tournoi en tant que WHX (joueur en fauteuil non classifié). Il bénéficiera des adaptations de terrain des WH, des adaptations de points des WHX et des adaptations d'organisation (pauses, aidants, logistique).

Situation 2 :
Un joueur en situation de handicap se rend à la compétition en mentionnant au préalable

qu'il a un handicap moteur à partir d'un justificatif. Il arrive sur le lieu de la compétition. Il n'a jamais été classifié et ne connaît pas sa potentielle catégorie. Il a l'habitude de jouer debout.

Le joueur va être intégré au tournoi en tant que personne en situation de handicap moteur. Il n'aura pas accès aux adaptations de points ou de terrain. Il bénéficiera des adaptations concernant la durée des temps de pause, de l'accompagnement d'un aidant ainsi que des adaptations relatives à la logistique de la compétition.

Le JA ou le GEO lui recommande, pour la prochaine fois, de se faire classifier ou pré-classifier lors de l'une des étapes du circuit Para-Badminton ou lors des Championnats de France de para-badminton. Cela lui permettra d'avoir un avis sur une potentielle classification et d'obtenir, le cas échéant, des adaptations de points et de terrain.

Situation 3 :

Un joueur en situation de handicap, classifié WH1, s'inscrit à la compétition. Lors de son inscription, il précise qu'il est classifié WH1 et fournit son justificatif de classification. Il souhaite bénéficier des adaptations prévues pour sa catégorie uniquement sur le tableau de simple, et non sur le tableau de double.

Le JA prend en compte sa demande et ne met en place les adaptations que sur le tableau concerné. Le joueur ne peut néanmoins pas choisir sur quel match, au sein d'un même tableau, il souhaite bénéficier des adaptations.

Le joueur ne peut pas non plus choisir de conserver les adaptations de terrain tout en renonçant aux adaptations de points. Il doit soit bénéficier de l'ensemble des adaptations qui lui sont proposées, soit n'en bénéficier d'aucune sur un même tableau.

CONTACT

La fédération vous remercie pour votre implication à rendre le badminton toujours plus inclusif.

Pour toute demande complémentaire, contactez :

- Pour des questions sur les pratiques compétitives : sibylle.saillant@ffbad.org
- Pour des questions de Juge Arbitrage : arbitrage@ffbad.org
- Pour des questions sur le para-badminton : claire.cerpac@ffbad.org